



Revenir sur deposition de reconnaissance des faits

Par **homerdu44**, le **09/03/2008** à **11:49**

Bonjour,

Suite a des faits de vol, j'ai été mis en garde à vue, et le lendemain les policiers (avec moi) ce sont rendus dans mon logement ou il on trouver 3 lampadaires appartenant à la commune, de retour au poste ils m'ont entendus sur la provenance de ces objets. Un jour en me promenant je suis tomber sur trois lampadaire dont les poteaux avaient été couper , a coté ce trouver la partie qui sert a l'éclairage, partie que j'ai récupérer. C'était la première fois que je me retrouver dans cette situation (poste, garde a vue, déposition) j'ai paniquer, et j'ai tous fais pour en finir au plus vite,,, j'ai totalement coopérer avec les policiers leur indiquant tous ce qu'ils désiraient, seulement quand ils m'ont demander comment j'avais eu les lampadaire je me suis dis qu'ils ne me croiraient pas si je leurs disais que je les avais trouver coupés, et je leur ai dis que j'avais couper les poteaux avec une scie a métaux (poteaux de lampadaires de 5 mètres que l'on trouve au bord des routes).Je suis passé devant le procureur dans le cadre de reconnaissance des faits, comme c'était mon premier ennuie avec la justice il m'a condamner a 2 mois de surcis, suite à ca je suis passé devant le juge pour validé la peine le juge a demander si il y avait des représentant des partie civils, et la 2 personne de la mairie ce sont avancés personne n'était au courant pas même mon avocat (commis d'office), ils ont communiquer un dossier ou il me demande 6200euro pour la réparation des poteaux. Ayant perdu mon emploi suite au fait de vol, eux même commit a cause de problèmes financier je ne suis pas en mesure de donner cette somme. Je me demande ce que je dois faire, est il possible de revenir sur ma déposition? quelle conseil me donneriez vous?

Par **citoyenalpha**, le **09/03/2008** à **14:11**

Bonjour,

votre seule possibilité est de faire appel du jugement. Un nouveau procès aura lieu et il vous appartiendra de dire la vérité sur les faits et les raisons de votre mensonge pendant votre disposition.

Restant à votre disposition